



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sportifs professionnels

Question écrite n° 74189

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur la discrimination fiscale dont font l'objet les clubs de football professionnels français en Europe. En effet, si les meilleurs joueurs français quittent le championnat français et si le niveau des clubs français dans les coupes européennes est en chute constante, la cause principale en est aux différences de taux d'impositions des Etats qui composent l'Union européenne. En outre, les autres pays ne sont pas soumis aux mêmes contrôles que les clubs français à travers le rôle de la DNCG. Il lui demande donc son sentiment sur cette situation et si des mesures ne pourraient pas être demandées sur le plan européen afin d'instaurer une égalité de traitements entre tous les clubs européens, le marché étant libre mais les règles fiscales différant selon les Etats.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74189

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1499